



Ministère du Commerce et de l'Industrie
Ministère auprès du Premier Ministre
chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat

RAPPORT GENERAL DE L'ATELIER NATIONAL RELATIF A L'ACCORD PLURILATERAL SUR LES MARCHES PUBLICS

Dans le cadre des préparatifs de la requête de la Côte d'Ivoire pour l'obtention du statut d'observateur conformément à la politique nationale en matière de régulation des marchés publics, aux recommandations de la 10ème Conférence Ministérielle, tenue du 15 au 19 décembre 2015 en Nairobi, au Kenya et celles de l'Examen de la Politique Commerciale 2017, en vue d'améliorer l'environnement des affaires et manifester la volonté de transparence à l'échelle internationale, un atelier national relatif à l'Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur les marchés publics, organisé par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) en collaboration avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie(MCI) ainsi que le Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MPMBPE), s'est tenu les **30 et 31 octobre 2019, à Radisson Blu Hôtel, Abidjan Airport.**

Cet atelier qui a regroupé des participants issus des administrations publiques, parapubliques, des associations professionnelles ainsi que ceux du secteur privé, avait pour objectif de présenter l'Accord sur les marchés publics et faciliter les consultations internes s'y rapportant.

La liste de présence est annexée au présent rapport.

I- CEREMONIE D'OUVERTURE

Placée sous la présidence de Monsieur Moussa SANOGO, Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, la cérémonie d'ouverture a été marquée par trois allocutions, prononcées respectivement dans l'ordre de passage par Madame LOUKOU, Adjoint au Maire de la commune de Port Bouët, le Chef de délégation de l'OMC, Monsieur Reto MALACRIDA et du Professeur Yaya KÉHO, Directeur de Cabinet Adjoint du Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie était représenté par Madame KONE Mariama, Conseillère Technique du Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Ouvrant la série des allocutions, Madame LOUKOU, Adjoint au Maire de la Commune de Port Bouët a souhaité à l'assistance, la traditionnelle bienvenue et s'est réjoui de la tenue de cet atelier national dans sa commune. Elle a souligné l'importance de la thématique des marchés publics dans l'environnement socio-économique et rassuré les

participants de la disponibilité des premières autorités de la commune à accompagner cette activité jusqu'à son terme.

La seconde allocution a été prononcée par le chef de la délégation de l'OMC, qui, après avoir salué l'accueil chaleureux, a souligné l'importance de cette organisation à assister les pays en voie de développement tels que la Côte d'Ivoire ; toute chose qui permettrait une meilleure participation aux négociations mais également leur intérêt de voir la participation de tous les Etats membres aux négociations sur les accords de l'OMC. Il a brièvement exposé les objectifs de l'Accord de l'OMC sur les marchés publics en indiquant toute l'importance pour la Côte d'Ivoire d'obtenir le statut d'Etat membre à cet accord. Monsieur Reto MALACRIDA a terminé son propos en invitant les acteurs nationaux à se l'approprier.

La dernière allocution, celle du Président de cet atelier a été délivrée par le Professeur Yaya KEHO, Directeur de Cabinet Adjoint, représentant Monsieur le Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Il a, au nom de l'ensemble du Gouvernement ivoirien salué, l'assistance technique et financière de l'OMC en faveur des Pays en développement et traduit ses remerciements aux experts de l'OMC, de la BAD et de la Banque Mondiale présents pour leurs contributions à cet atelier. Il a tenu à montrer l'importance des procédures de passation des marchés publics pour la Côte d'Ivoire dans sa vision de développement et de bonne gouvernance.

A cet effet, il a rappelé les actions fortes de l'Etat de Côte d'Ivoire pour plus de transparence et un environnement des affaires sûr et transparent. Avant de déclarer, ouvert cet atelier, il a souligné la volonté de la Côte d'Ivoire à acquérir le statut d'observateur afin de bénéficier davantage d'assistances techniques et d'informations stratégiques pour améliorer ses standards en matière de procédures de passation de marché et tirer un meilleur profit du système commercial multilatéral.

II- DEROULEMENT DES SESSIONS

Les travaux de cet atelier qui ont duré deux (02) jours, se sont articulés autour d'une approche méthodologique de sessions basées sur 14 présentations faites par des Experts de l'OMC, de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de l'ANRMP, ainsi que de riches échanges interactifs.

Les thèmes ci-après ont été abordés :

Session 1 : L'AMP dans le contexte mondial : l'Accord révisé et évolutions pertinents dans un monde en mutation

Session 2 : Faciliter le développement durable : l'importance de la cohérence des politiques internationales dans le domaine des marchés publics

Session 3 : Marchés publics, commerce et développement : perspectives nationales et régionales

Session 4 : L'AMP révisé : règles de procédure et de transparence de l'AMP révisé

Session 5 : L'AMP révisé : aperçu des engagements des Parties en matière de champ d'application et accès aux marchés publics étrangers

Session 6 : L'AMP révisé : dispositions institutionnelles

Session 7 : Statut d'observateur et accession à l'AMP : la marche à suivre, les avantages potentiels et les coûts ou obstacles, etc.

Session 8 : Les marchés publics dans les accords commerciaux régionaux

Session 9 : Envisager l'AMP du futur : durabilité et facilitation de la participation des PME aux marchés publics

Session 10 : Les réformes de la passation de marchés publics par voie électronique et la libéralisation des marchés : expériences récentes et pertinence de la norme relative aux données sur la passation de marchés ouverts

Les experts de l'OMC, Monsieur Reto MALACRIDA et Madame Anna MULLER ont développé durant la première journée cinq thèmes notamment le contexte mondial et les considérations pour la Côte d'Ivoire ; les disciplines fondamentales et les avantages potentiels en matière d'accès aux marchés pour les pays accédants ; les prescriptions clés y compris les flexibilités pour les parties ; les procédures de recours internes et de règlements de différends à l'OMC et les évolutions clés du champ d'application au titre de l'AMP révisé.

Le Président du Conseil de Régulation de l'Autorité Nationale des Marchés Publics (ANRMP), Monsieur COULIBALY Y. P., intervenant sur la thématique « *Intégration régionale et réformes des marchés publics* » a mis en exergue l'expérience de la Côte d'Ivoire et présenté la politique générale en matière de marchés publics.

Il s'est appesanti sur l'évolution des réformes en rappelant les législations au niveau de l'UEMOA qui prennent en compte les spécificités communautaires. Monsieur COULIBALY a également fait mention des réformes dans le cadre du budget programme et leurs rapports avec les Marchés Publics. Il a terminé son propos en relevant le fait que la Côte d'Ivoire était la plus avancée dans la transposition des textes en matière de marchés publics.

Les deux experts de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement ont respectivement présenté les solutions pratiques et innovantes pour améliorer la Gouvernance des marchés publics et l'optimisation des ressources, les perspectives et nouveaux développements régionaux en matière de marchés publics.

Ces deux experts ont présenté les politiques de passation des marchés et les nouvelles réformes engagées, au sein de leurs institutions.

Ces réformes ont pris en compte certaines questions notamment les procédures internes à chaque pays, les questions de genre, les considérations liées à l'Offre Economique la plus avantageuse, le niveau de développement, les contraintes ponctuelles, les mécanismes d'évaluation et d'inspection, la concentration sur les objectifs socio-économiques, la notion de marchés publics durables, aussi bien l'implication dans la gestion des contrats, ont été intégrés à leurs procédures.

Pour le 2^{ème} jour, les présentations ont été exclusivement développées par les experts de l'OMC autour de l'Accord sur les marchés publics. Il a été question de la procédure d'accession au statut d'observateur et de membre, et des avantages internes et externes, des coûts potentiels qui y sont liés ; des étapes qui représentent des implications de l'AMP au niveau des accords commerciaux régionaux.

A cet effet, les étapes d'accession ont été passées en revue et les coûts potentiels liés à l'accession ont été relevés. Les avantages de l'accession sont notables eu égard aux aspects de transparence et de bonne gouvernance que cela implique mais également la soumission de la liste des engagements permettra une ouverture graduelle des marchés afin de garantir une meilleure évolution de l'accès aux marchés.

Le Programme de travail en cours a également été présenté notamment le recours aux bonnes pratiques par les PME, les marchés publics durables ainsi que les collectes et diffusion de statistiques.

Le rôle de l'AMP a aussi fait l'objet d'une présentation. Il faut noter que l'AMP ne définit pas ce que les Gouvernements sont censés acquérir mais indique des procédures équitables qui devront être partagées. Des adaptations et des facilités à l'endroit des PME sont cependant intégrées dans les listes d'engagements par certains membres ; toutes choses qui constituent des exceptions au principe de la non discrimination.

La dernière présentation de cet atelier a consisté à développer la passation des marchés publics par voie électronique et l'AMP. A ce sujet, Monsieur MALACRIDA a souligné que cette voie de passation contenait certaines flexibilités au niveau des délais. Cependant l'utilisation de ce canal était soumise à des obligations de transparence.

Il est à noter de façon générale que les dispositions relatives à la passation électronique des marchés publics précisent que l'emploi de moyens électroniques est autorisé dans le cadre des dispositions de l'AMP et essentiellement permissives mais non prescriptives

III- LES PRINCIPAUX AXES DE REFLEXIONS

A l'issue des différentes présentations abordées dans les sessions indiquées ci-dessus, les axes de réflexion suivants ont été retenues :

- adaptation des procédures de passation des marchés publics et les finances publiques dans le cadre du budget programme en plein développement, au niveau national ;
- évaluation des directives et règlements communautaires en matière de passation de marchés publics au regard de l'Accord sur les Marchés Publics ;
- évaluation des indicateurs nationaux en matière de procédures de passation des marchés publics vers les indicateurs de l'OCDE ;
- mise en place d'un cadre de concertation avec le secteur privé pour la prise en compte des préoccupations en matière d'accès aux marchés ;

- renforcement du système électronique ainsi que le renforcement des capacités des acteurs nationaux en fonction de leurs rôles dans le processus de passation de marchés;
- renforcement des capacités et des moyens des acteurs selon leurs fonctions dans le processus de passation de marchés publiques ;
- réelle séparation des fonctions des différents intervenants dans le processus de passations des marchés publics ;
- amélioration de la dématérialisation des procédures de passation des marchés ;
- évaluation des législations nationales et communautaires au regard des dispositions de l'AMP ;
- Amélioration de la diffusion de l'information dans le cadre des activités relatives à l'AMP en vue de garantir la participation des parties prenantes nationales ;

Fait à Abidjan, le 31 octobre 2019